

P. de Villars, esleu de Vienne<sup>4</sup> ». Après un court séjour à Vienne, Balthazard se rendit à Gondrieu chez son oncle Claude de Villars, où il marqua, paraît-il, peu de reconnaissance envers ses libérateurs ; car le consulat écrivit le 14 mars à M. de Villars étant de présent à Condrieu : « Ayant esté advertys des mauvais offices que vous faictes, ne pouvant vous tenir de parler contre les princes de l'Union, n'avons voulu faillir de despescher le présent porteur, accompagné de ce petit mot, pour vous prier de vous despartir de cette chose qui ne peut apporter que malheur; loin de vouloir contenter comme nous avons espéré que feriez lorsqu'il vous a esté permis de sortir de ceste ville, en laquelle nous vous désirerions pour vostre bien, afin d'y exercer vostre charge en l'administration delà justice, que si vous voudriez continuer telles passions et desportements, nous occasionneriez d'y pourveoir de telle façon, que par adventure en pourriez demeurer mal content, qui seroit à notre très grand regret; et nous assurant que vous y auriez esgard, ne la vous ferons plus longue<sup>2</sup>. » On faisait pourtant des prisonniers des deux côtés, car M. Régnier, député de la ville de Lyon, écrit de Tours le 27 mars qu'il a été retenu par commandement du roy, par forme de représailles et qu'il faut que MM. de Bothéon, du Pérat, de Villars, capitaine de Fenoil etc., maintenant en liberté, écrivent au roy, et que par ce moyen, il pourra sortir<sup>3</sup>. Les menaces du consulat n'étaient point vaines. « Comme il est raisonnable que ceux qui sont contraires au parti de la sainte Union, et qui emploient leurs moyens et facultés à luy nuire, soient secourus des deniers publics tant pour gages que pour pensions... le consulat arrête le 17 juin que défenses seront faictes aux fermiers du sel de payer les pensions échues et à échoir de MM. de Langes et de Villars ». Le 20 juillet ces sommes sont affectées au payement des gages du sieur de Rochefort, sergent-major de la ville<sup>4</sup>. Chassé de Condrieu, Balthazard se retire dans une maison qu'il possédait à Saint-Genis-Laval, mais les soupçons des ligueurs ne l'y laissent pas longtemps paisible. Le 1<sup>or</sup> août 1592, le consulat lui écrit : « Parce que quelques ungs de

<sup>1</sup> Id. Arohiv. de L.

<sup>2</sup> Id.

<sup>3</sup> Id.

<sup>4</sup> Id. Séances consulaires.